

## **Acquisition d'un désherbeur mécanique : demande de subventions auprès du Conseil régional et de l'agence de l'eau Loire - Bretagne**

### **Le rapporteur,**

⇒ rappelle au conseil municipal qu'une somme de 12 000.00 € TTC, soit 10 033.45 € HT, est inscrite au budget 2011 pour l'acquisition d'un désherbeur mécanique ;

⇒ informe que cette acquisition peut être subventionnée par le conseil régional à hauteur de 50 % de la dépense hors taxes et par l'agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 30 %.

Il est proposé que le financement de cette opération soit assuré de la manière suivante :

- Subvention du Conseil régional (50%) :	5 016.72 € HT
- Subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne (30%) :	3 010.03 € HT
- Part communale :	2 006.70 € HT
	Soit : 10 033.45 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

#### **SOLLICITE :**

la subvention auprès du conseil régional pour un montant de 5 016.72 € correspondant à 50 % du montant prévisionnel hors taxes de l'acquisition du désherbeur mécanique ;  
la subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de 3 010.03 € correspondant à 30 % du montant prévisionnel hors taxes de l'acquisition du désherbeur mécanique ;

#### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **VOTE : à l'unanimité**